

Addenda 2

Chers Soumissionnaires,

A. MODIFICATION À LA DEMDANDE DE SOUMISSIONS

Modification 1

Dans la Section 2. Proposition technique – Formulaires normalisés, **ENLEVER** ce qui suit

FORMULAIRE TECH-5A

Affectation des ressources

TABLEAU : AFFECTATION DES RESSOURCES

Nom du Candidat proposé	Poste	Catégorie de personnel	NIVEAU DE TRAVAIL PRÉVU		
			Dans le pays du soumissionnaire	Dans le pays bénéficiaire, s'il y a lieu	Total

Et **REPLACER** par ce qui suit

FORMULAIRE TECH-5A

Affectation des ressources

TABLEAU : AFFECTATION DES RESSOURCES

NON APPLICABLE

Modification 2

Dans la Section 5. Critères d'évaluation, sous Méthodologie d'évaluation proposé, **ENLEVER** "(maximum de 4 pages)" et **REPLACER** par "(maximum de 5 pages)".

Modification 3

Partout dans l'invitation à soumissionner, **REPLACER** le mot "fin -3" **PAR** le mot "fin-2".

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Nous avons une question de clarification concernant l'appel d'offres annoncé par le DFATD : L'article 8 du cahier des charges stipule que "la langue de travail pour ce mandat d'évaluation est le français ou l'anglais". Doit-on comprendre le tableau des exigences ci-dessous pour le chef d'équipe et le ou les spécialistes comme indiquant que la compétence orale de niveau 4+ est attendue en français et/ou en anglais, ou en français et en anglais ? Nous comprenons l'exigence selon laquelle le sommaire doit être produit dans les deux langues.
Réponse 1	Les compétences linguistiques doivent atteindre le niveau demandé en français et en anglais.
Question 2	Pourriez-vous confirmer que seul le poste de chef d'équipe sera évalué?
Réponse 2	Seul le chef d'équipe sera évalué.
Question 3	Pourriez-vous confirmer quels postes, en plus de celui de chef d'équipe, doivent être nommés ? Vous avez précédemment déclaré que les consultants locaux peuvent être "à déterminer". Pourriez-vous préciser si d'autres postes tels que celui d'évaluateur ou de spécialiste de la gouvernance en matière de genre doivent être nommés ou s'ils peuvent également être laissés "à déterminer" ? Il n'est pas clair quelles positions peuvent être laissées "à déterminer" et quelles positions doivent être nommées.
Réponse 3	Voir modification ci-haut
Question 4	Pourriez-vous préciser dans le formulaire Tech 5A ce que signifie "catégorie de personnel" ?
Réponse 4	Voir modification 1 ci-haut
Question 5	Nous nous demandons si la limite de pages pour la méthodologie pourrait être augmentée à 5 pages, il y a trop d'exigences dans cette section pour être en mesure de mettre 4 pages seules.
Réponse 5	Voir modification 2 ci-haut
Question 6	En ce qui concerne la demande de propositions pour l'évaluation du CIRDI, la demande de propositions fait référence au formulaire FIN-3, mais le document ne fournit pas de FORMULAIRE FIN-3. La référence au FORMULAIRE FIN-3 fait-elle référence au FORMULAIRE FIN-2 ?
Réponse 6	Voir modification 3 ci-haut

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS